

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**N° 42**      **SÉANCE DU 10 DECEMBRE 2010 - 18 H**

Nombre de Conseillers :	
en exercice :	11
présents :	9
votants :	8
Date de la convocation :	
6 décembre 2010	

L'an deux mil dix et le dix décembre à dix-huit heures, le conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur FRANCOU Jacques, le maire.

Présents : MM. CHAGNARD Patrick, PHILIP Frédéric, BLANCHARD Gilles, IMBERT Christian, BIGLIA Jean-Pierre, TANGUY Xavier, Mmes PALPANT Clara et DERR Nicole.

Absents : MM. ESCANDE Jean-Philippe (excusé) et PUGNET Alain (pouvoir donné à Mme PALPANT Clara).

Secrétaire de séance : Mme DERR Nicole.

Certifié exécutoire	
PREFECTURE DES HAUTES-ALPES	
ARRIVÉE	
06 JAN. 2011	
Bureau du Courrier N°2	
Publié ou Notifié le :	
13 JAN. 2011	

**OBJET :**

**Réalisation du diagnostic de sûreté des Dignes de classe C :  
Convention entre les propriétaires privés et la commune.**

## LE CONSEIL MUNICIPAL,

- VU** le décret n° 2007-1735 du 11 décembre 2007 relatif à la sécurité des ouvrages hydrauliques et au comité technique permanent des barrages et ouvrages hydrauliques,
- VU** les articles R.214-122 à R.214-125 du code de l'Environnement fixant les règles générales relatives à l'exploitation et à la surveillance des ouvrages hydrauliques,
- VU** les articles R.214-115 et R.214-143 à R.214-145 du code de l'Environnement fixant les règles particulières relatives à l'exploitation et à la surveillance des digues,
- VU** le courrier préfectoral du 24 novembre 2008 demandant d'entreprendre le diagnostic initial de sûreté des ouvrages de classe C présents sur la commune,
- CONSIDERANT** que des digues de protection de classes C et D sont présentes sur la commune pour lesquelles un diagnostic initial de sûreté devait être réalisé avant le 31 décembre 2009 et une étude de dangers produit par un organisme agréé avant le 31 décembre 2012,
- CONSIDERANT** qu'un tronçon classé et concerné par ces mesures est implanté sur les terrains de plusieurs propriétaires avec qui il est nécessaire d'établir une convention définissant les modalités et les conditions d'intervention,

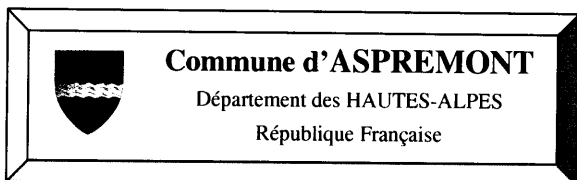
**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**, AVEC 8 VOIX POUR (MME CLARA PALPANT en tant que propriétaire privé concerné par ce diagnostic ne participe pas au vote),

**AUTORISE** le maire à signer une convention avec les propriétaires des terrains concernés par ce diagnostic des Dignes de classe C présentes sur la commune.

Ainsi fait et délibéré en séance publique les jour, mois et an susdits.  
Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour copie conforme.  
Le maire

Jacques FRANCOU.



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**N° 43**      **SÉANCE DU 10 DECEMBRE 2010 - 18 H**

L'an deux mil dix et le dix décembre à dix-huit heures, le conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur FRANCOU Jacques, le maire.

Présents : MM. CHAGNARD Patrick, PHILIP Frédéric, BLANCHARD Gilles, IMBERT Christian, BIGLIA Jean-Pierre, TANGUY Xavier, Mmes PALPANT Clara et DERR Nicole.

Absents : MM. ESCANDE Jean-Philippe (excusé) et PUGNET Alain (pouvoir donné à Mme PALPANT Clara).

Secrétaire de séance : Mme DERR Nicole.

**OBJET :**

**Digues de classe C : Acquisition par la commune de l'emprise des terrains privés pour l'Euro symbolique.**

Nombre de Conseillers :	
en exercice :	11
présents :	9
votants :	8
Date de la convocation :	
6 décembre 2010	

Certifié exécutoire
Reçu en Préfecture le :
PREFECTURE DES HAUTES-ALPES ARRIVÉE
<b>06 JAN. 2011</b>
Bureau du Courrier N°2
Publié ou Notifié le :
<b>13 JAN. 2011</b>

## LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU l'article L 2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT la nécessité pour la commune d'être propriétaire de l'emprise des Dignes de classe C présentes sur son territoire afin d'en assurer l'entretien,

CONSIDERANT la nécessité de faire procéder au métrage de la superficie concernée préalablement à l'acquisition de ces terrains auprès des propriétaires privés,

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**, AVEC 8 VOIX POUR (MME CLARA PALPANT en tant que propriétaire privé concerné par ce diagnostic ne participe pas au vote),

**PROPOSE** d'acquérir l'emprise privée des Dignes de classe C situées en bordure du torrent du Buëch dans le quartier "Devant Vière", après relevé par un géomètre, pour l'Euro symbolique.

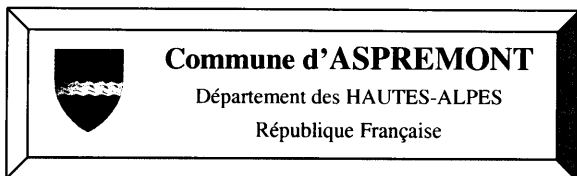
**AUTORISE** M. le maire à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à l'acquisition à l'amiable et authentifier les actes administratifs avec les propriétaires concernés.

Ainsi fait et délibéré en séance publique les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour copie conforme.  
Le maire

Jacques FRANCOU.



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**N° 44**      **SÉANCE DU 10 DECEMBRE 2010 - 18 H**

L'an deux mil dix et le dix décembre à dix-huit heures, le conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur FRANCOU Jacques, le maire.

Présents : MM. CHAGNARD Patrick, PHILIP Frédéric, BLANCHARD Gilles, IMBERT Christian, BIGLIA Jean-Pierre, TANGUY Xavier, Mmes PALPANT Clara et DERR Nicole.

Absents : MM. ESCANDE Jean-Philippe (excusé) et PUGNET Alain (pouvoir donné à Mme PALPANT Clara).

Secrétaire de séance : Mme DERR Nicole.

**OBJET :**

**Réalisation du diagnostic de sureté des Dignes de classe C :  
Bureau d'études retenu par la Commission d'Appel d'Offres.**

Nombre de Conseillers :	
en exercice :	11
présents :	9
votants :	8
Date de la convocation :	
6 décembre 2010	

Certifié exécutoire
Reçu en Préfecture le :
PREFECTURE DES HAUTES-ALPES ARRIVEE
<b>06 JAN. 2011</b>
Bureau du Courrier N°2
Publié ou Notifié le :
<b>13 JAN. 2011</b>

## LE CONSEIL MUNICIPAL,

**VU** l'avis d'appel à la concurrence ayant pour objet le diagnostic des Dignes de classe C lancé le 14 octobre 2010 par les communes de La Faurie, Aspremont, Serres, Montrond, Montmaur et Veynes réunies en un groupement de commandes coordonné par la commune de Veynes,

**VU** l'aide apportée par le S.M.I.G.I.B.A. en tant qu'assistant technique à maître d'ouvrage,

**VU** le rapport d'analyse des offres en date du 29 novembre 2010 proposant de retenir la candidature du bureau d'études HYDRETUDES pour un montant de 19 657,50 € H.T.

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**, POUR (MME CLARA PALPANT en tant que propriétaire privé concerné par ce diagnostic ne participe pas au vote),

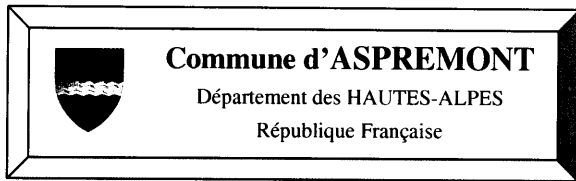
**VALIDE** le choix de la commission d'appel d'offres et retient l'offre de la Société HYDRETUDES pour un montant de 19 657,50 € H.T.

**AUTORISE** Monsieur le maire à signer toutes les pièces nécessaires à la conclusion de ce marché.

Ainsi fait et délibéré en séance publique les jour, mois et an susdits.  
Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour copie conforme.  
Le maire,

Jacques FRANCOU.  
Maire d'ASPREMONT  
Hautes-Alpes



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**N° 45**      **SÉANCE DU 10 DECEMBRE 2010 - 18 H**

Nombre de Conseillers :	
en exercice :	11
présents :	9
votants :	10
Date de la convocation :	
6 décembre 2010	

L'an deux mil dix et le dix décembre à dix-huit heures, le conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur FRANCOU Jacques, le maire.

Présents : MM. CHAGNARD Patrick, PHILIP Frédéric, BLANCHARD Gilles, IMBERT Christian, BIGLIA Jean-Pierre, TANGUY Xavier, Mmes PALPANT Clara et DERR Nicole.

Absents : MM. ESCANDE Jean-Philippe (excusé) et PUGNET Alain (pouvoir donné à Mme PALPANT Clara).

Secrétaire de séance : Mme DERR Nicole.

Certifié exécutoire
Reçu en Préfecture le :
PREFECTURE DES HAUTES-ALPES ARRIVEE <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; display: inline-block;"> <b>16 DEC. 2010</b> </div> Bureau du Courrier N°1
Publié ou Notifié le :
<b>30 DEC. 2010</b>

**OBJET :**  
**Reconstruction du mur de soutènement du chemin du Reclus : demande d'aide financière au titre de la D.G.E 2011.**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**CONSIDERANT** que le mur de soutènement du chemin du Reclus menace de s'effondrer sur une maison d'habitation en dégradant le chemin communal qu'il soutient,

**CONSIDERANT** la nécessité d'engager des travaux en urgence sur ce secteur,

**VU** l'estimation des travaux à réaliser pour un montant de 60 000 € HT,

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**, A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS,

**EMETS** un avis favorable à la programmation des travaux de réparation du mur de soutènement du chemin du Reclus dont le montant s'élève à 60 000 € HT,

**ARRÊTE** le plan de financement suivant :

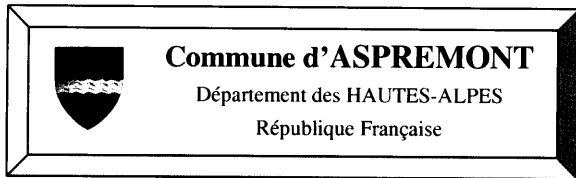
<i>Montant H.T.</i>	<i>60 000 €</i>	
Etat (D.G.E.)	60 %	36 000 €
Autofinancement restant	40 %	24 000 €

**AUTORISE** M. le maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'obtention de cette subvention pour l'année 2011.

Ainsi fait et délibéré en séance publique les jour, mois et an susdits.  
 Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour copie conforme.  
 Le maire,

  
 Jacques FRANCOU.



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 46 SÉANCE DU 10 DECEMBRE 2010 - 18 H

L'an deux mil dix et le dix décembre à dix-huit heures, le conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur FRANCOU Jacques, le maire.

Présents : MM. CHAGNARD Patrick, PHILIP Frédéric, BLANCHARD Gilles, IMBERT Christian, BIGLIA Jean-Pierre, TANGUY Xavier, Mmes PALPANT Clara et DERR Nicole.

Absents : MM. ESCANDE Jean-Philippe (excusé) et PUGNET Alain (pouvoir donné à Mme PALPANT Clara).

Secrétaire de séance : Mme DERR Nicole.

OBJET :

**Réparation et sécurisation du pont de Thuoux :  
demande d'aide financière au titre de la D.G.E 2011.**

Nombre de Conseillers :	
en exercice :	11
présents :	9
votants :	10
Date de la convocation :	
6 décembre 2010	

Certifié exécutoire
Reçu en Préfecture le :
<b>PREFECTURE DES HAUTES-ALPES</b> ARRIVEE
<b>1 6 DEC. 2010</b>
Bureau du Courrier N°1
Publié ou Notifié le :
<b>3 0 DEC. 2010</b>

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**CONSIDERANT** que le pont de Thuoux nécessite d'être réparé et sécurisé par la mise en place d'un garde-corps,

**CONSIDERANT** la nécessité d'engager rapidement ces travaux,

**VU** le montant du devis retenu pour réaliser ces travaux de 6 650,00 € HT,

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**, A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS,

**EMETS** un avis favorable à la programmation des travaux de réparation et de sécurisation du pont de Thuoux dont le montant s'élève à 6 650,00 € HT,

**ARRÊTE** le plan de financement suivant :

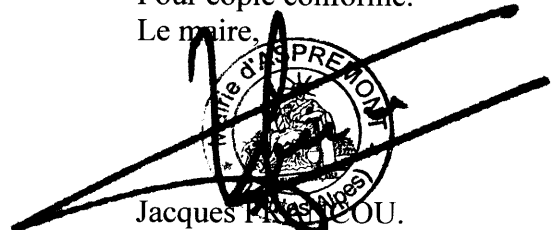
Montant H.T.	6 650 €	
Etat (D.G.E.)	60 %	3 990 €
Autofinancement restant	40 %	2 660 €

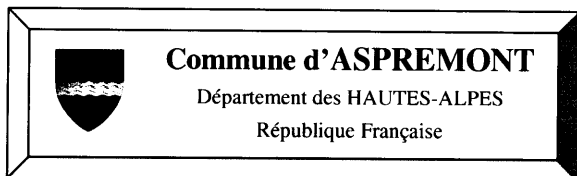
**AUTORISE** M. le maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'obtention de cette subvention pour l'année 2011.

Ainsi fait et délibéré en séance publique les jour, mois et an susdits.  
Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour copie conforme.  
Le maire,

Jacques FRANCOU.





# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**N° 47**      **SÉANCE DU 10 DECEMBRE 2010 - 18 H**

L'an deux mil dix et le dix décembre à dix-huit heures, le conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur FRANCOU Jacques, le maire.

**Présents :** MM. CHAGNARD Patrick, PHILIP Frédéric, BLANCHARD Gilles, IMBERT Christian, BIGLIA Jean-Pierre, TANGUY Xavier, Mmes PALPANT Clara et DERR Nicole.

**Absents :** MM. ESCANDE Jean-Philippe (excusé) et PUGNET Alain (pouvoir donné à Mme PALPANT Clara).

**Secrétaire de séance :** Mme DERR Nicole.

Nombre de Conseillers :	
en exercice :	11
présents :	9
votants :	10
Date de la convocation :	
6 décembre 2010	

Certifié exécutoire
Reçu en Préfecture le :
PREFECTURE DES HAUTES-ALPES ARRIVEE <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; display: inline-block;"> <b>1 6 DEC. 2010</b> </div> Bureau du Courrier N°4 Publié ou Notifié le :
<b>3 0 DEC. 2010</b>

**OBJET :**

**Alimentation A.E.P. et assainissement du terrain communal "Devant Vière" : demande d'aide financière au titre de la D.G.E 2011.**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**CONSIDERANT** que le terrain cadastré B 1627 du lieu-dit « Devant Vière et Pré la Cour » appartenant à la commune et fait l'objet d'un projet de viabilisation pour l'implantation de maisons d'habitations,

**VU** le montant des devis présentés pour réaliser ces travaux de 117 466,30 € HT,

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,** A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS,

**EMETS** un avis favorable à la programmation des travaux de viabilisation du terrain cadastré B 1627 du lieu-dit « Devant Vière et Pré la Cour » appartenant à la commune dont le montant s'élève à 117 466,30 € HT,

**ARRÊTE** le plan de financement suivant :

<i>Montant H.T.</i>	<i>117 466,30 €</i>	
Etat (D.G.E.)	60 %	70 479,78 €
Autofinancement restant	40 %	46 986,52 €

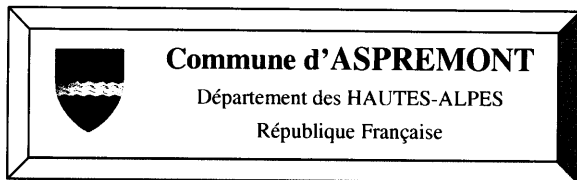
**AUTORISE** M. le maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'obtention de cette subvention pour l'année 2011.

Ainsi fait et délibéré en séance publique les jour, mois et an susdits.  
Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour copie conforme.



Jacques FRANCOU.



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**N° 48**      **SÉANCE DU 10 DECEMBRE 2010 - 18 H**

L'an deux mil dix et le dix décembre à dix-huit heures, le conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur FRANCOU Jacques, le maire.

Présents : MM. CHAGNARD Patrick, PHILIP Frédéric, BLANCHARD Gilles, IMBERT Christian, BIGLIA Jean-Pierre, TANGUY Xavier, Mmes PALPANT Clara et DERR Nicole.

Absents : MM. ESCANDE Jean-Philippe (excusé) et PUGNET Alain (pouvoir donné à Mme PALPANT Clara).

Secrétaire de séance : Mme DERR Nicole.

Nombre de Conseillers :	
en exercice :	11
présents :	9
votants :	10
Date de la convocation :	
6 décembre 2010	

Certifié exécutoire
Reçu en Préfecture le :
PREFECTURE DES HAUTES-ALPES ARRIVEE
<b>1 6 DEC. 2010</b>
Bureau du Courrier N°1
Publié ou Notifié le :
<b>3 0 DEC. 2010</b>

**OBJET :**

**Enfouissement des lignes électriques et Télécom du quartier « Chapon » : demande d'aides financières au Conseil Régional et au Conseil Général.**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**CONSIDERANT** que le projet d'enfouissement des réseaux électriques et téléphoniques du quartier « Chapon » dont la maîtrise d'ouvrage sera assurée par la Fédération Départementale d'Electrification,

**VU** le montant des travaux restant à la charge de la commune s'élevant à 37 856,19 € HT,

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**, A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS,

**EMETS** un avis favorable à la programmation des travaux d'enfouissement des réseaux électriques et téléphoniques du quartier « Chapon » dont le montant à la charge de la commune s'élève à 37 856,19 € HT,

**ARRÊTE** le plan de financement suivant :

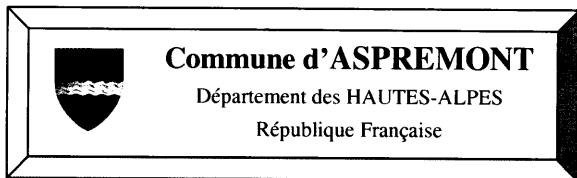
Montant H.T.	37 546,19 €	
Conseil Régional P.A.C.A.	40 %	15 018,47 €
Conseil Général	40 %	15 018,47 €
Autofinancement restant	20 %	7 571,25 €

**AUTORISE** M. le maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'obtention de ces subventions pour l'année 2011.

Ainsi fait et délibéré en séance publique les jour, mois et an susdits.  
Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour copie  
Le maire

Jacques FRANCOU.



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 49

SÉANCE DU 10 DECEMBRE 2010 - 18 H

L'an deux mil dix et le dix décembre à dix-huit heures, le conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur FRANCOU Jacques, le maire.

Présents : MM. CHAGNARD Patrick, PHILIP Frédéric, BLANCHARD Gilles, IMBERT Christian, BIGLIA Jean-Pierre, TANGUY Xavier, Mmes PALPANT Clara et DERR Nicole.

Absents : MM. ESCANDE Jean-Philippe (excusé) et PUGNET Alain (pouvoir donné à Mme PALPANT Clara).

Secrétaire de séance : Mme DERR Nicole.

**OBJET :**

**Convention de déneigement pour les chemins privés.**

Nombre de Conseillers :	
en exercice :	11
présents :	9
votants :	10
Date de la convocation :	
6 décembre 2010	

Certifié exécutoire
Reçu en Préfecture le :
PREFECTURE DES HAUTES-ALPES ARRIVEE 16 DEC. 2010 Bureau du Courrier N°
Publié ou Notifié le :
30 DEC. 2010

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**CONSIDERANT** que le déneigement des chemins communaux est assuré par l'employé municipal avec le matériel de la commune,

**CONSIDERANT** la nécessité d'effectuer le déneigement des voies privées dans le cadre du service rendu à la population par le biais d'une convention établissant les engagements respectifs de chaque partie,

**SUR** proposition du maire de ne pas faire payer ce service aux administrés,

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**, A L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS,

**AUTORISE** le maire à signer une convention pour assurer le déneigement communal à titre gratuit des parties privées avec les personnes qui en feront la demande.

Ainsi fait et délibéré en séance publique les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour copie conforme.

Le maire

Jacques FRANCOU.